



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2024/
N° 73

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
Le 04 Décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 03 Décembre 2024

OBJET:
AUTORISATION
ANNUELLE
DE RECRUTEMENTS
DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF
PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES (PEC)
CONTRAT UNIQUE
D'INSERTION (CUI)
CONTRAT
D'ACCOMPAGNEMENT
DANS L'EMPLOI (CAE)

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20.12.2024

ID : 059-215901125-20241210-202412DELIB73-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Mardi 10 Décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. WALCZAK Sylvain, Mme GILSON Emmanuelle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme BELABDLI Angélique, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DEVELAY Cathy, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme PAGLIA Sylvia procuration Mme DUHAMEL, Maire
Mme LEROY Véronique procuration Mme GILBERT Stéphanie
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration Mme DEVELAY Cathy

Absents excusés : M. BECOURT Julien - M. MUSY Frédéric

Absente : Mme DYTRYCH Anne

OBJET: AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.1111-3, L.5134-19-1 à L5134-34, L.5135-1 à L.5135-8 et R.5134-14 à D.5134-50-3,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant l'intérêt de parvenir à l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail en particulier les chômeurs de longue durée, les seniors, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de certains minima sociaux (RSA, ASS, AAH),

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 28 novembre 2024,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, d'autoriser Madame le Maire à créer au maximum et en fonction des besoins des services 15 postes dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences (PEC) » - « contrat unique d'insertion (CUI) - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ».

PRECISE que la rémunération de ces agents sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et que la commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre des conventions avec les organismes prescripteurs, ainsi que de l'exonération d'une partie des cotisations patronales.

... / ...

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20.12.2024

ID : 059-215901125-20241210-202412DELIB73-DE

... / ...

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions avec les organismes prescripteurs et les contrats de travail ainsi que les avenants éventuels avec les salariés.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL.

Signée le 18.12.2024

Transmis en préfecture 19.12.2024

Publié sur le site le 20.12.2024